

Les archives de l'inspection du travail

Pourquoi des archives ?

En 1938, au Ministère du Travail ou de la Santé (nous ne savons pas) un militant syndicaliste cgt et pcf est licencié par le DRH de l'époque M.Dreyfuss. Ils se retrouvent dans le même camp en 1943 ; l'un parce qu'il est communiste et l'autre parce qu'il est juif (son nom est sur la stèle au Ministère 127 rue de grenelle). Seul le militant a survécu et a, semble t'il, été réintégré à la Libération.

Qui connaît cette histoire ? Elle nous a été racontée en 1978, par une catégorie C, arrivée en 1942 au Ministère. Qui aurait la trace de cette histoire ?

Dernièrement, nous avons voulu retrouver un arrêt du conseil d'état de 1947 décidant de virer un inspecteur du travail qui avait fait beaucoup de zèle avec les nazis lors de la mise en place du STO. Il y a embargo sur cet arrêt car les archives ne seront ouvertes qu'en ... 2017... Cet arrêt nous a été refusé, même sans le nom de l'inspecteur en question. Nous demanderons l'arrêt en 2017.

Mettre à la disposition de tous,

des milliers de documents d'archives pour que chacun puisse s'appropriier l'histoire de l'inspection du travail, voilà ce que Sud Travail Affaires Sociales a décidé de mettre en œuvre.

Mettre à disposition des agents, du public, des chercheurs, toute une série de documents administratifs, études, rapports, tracts, livres, thèses, mémoires, enregistrements audio et même films.

Il y a eu autour du centenaire un début de recherche historique commencé quelques années auparavant par Mmes Dhocquois, Garnaud et Guichaud .

Ces documents embrassent l'évolution du monde du travail, l'évolution du droit du travail, du syndicalisme, des diverses conceptions souvent très divergentes de notre rôle d'agent de contrôle, de notre administration de plus en plus pro patronale, et des affaires diverses principalement des attaques patronales et des atteintes à l'indépendance des agents de contrôle...

Ces archives appartiennent ou sont le fruit de recherches de quelques militants de Sud Travail. Il y a peu de commentaires. Ce sont des archives brutes et vivantes dans lesquelles il faut se plonger et prendre du temps.

L'histoire de l'inspection et l'évolution du monde du travail est

extrêmement riche, mais enfouie. (discrétion, secret professionnels, impartialité oblige qui servent les assujettis (et non pas les usagers) au code du travail, que sont les patrons).

Et ce n'est pas par corporatisme, ou par élitisme, mais parce que nous devons passer le témoin de l'inspection du travail mais au delà, du monde du travail par le prisme de l'inspection, qui démontre que nous avons les pieds dans la

glaise tous les jours et que ceux qui ont commencé le travail il y a plus d'un siècle, nous laisse encore du travail, comme si rien n'avait été fait. Le patronat est un éternel délinquant, à titre individuel ou collectif. Rien n'est jamais fini pour l'agent de contrôle : c'est fou, non ?

Deux exemples : relisez un livre de 1909, intitulé la réforme de l'inspection du travail écrit par des bourgeois éclairés: rien a bougé. La réforme Sapin n'a rien inventé de nouveau : effectifs, moyens juridiques, Parquet, seuls l'indépendance et les pressions indues ne sont pas évoquées (les agents sont très isolés (un par département et ont peu de communications entre eux)...

Prenons quelques exemples:

Réforme de l'inspection du travail 1909

<http://gallica.bnf.fr/Search?ArianeWireIndex=index&p=1&lang=FR&q=r%C3%A9forme+de+l%27inspection+du+travail&x=11&y=7>

Première page de l'Humanité le 4 décembre 1912 : Pourquoi l'inspecteur du travail fut lapidé à Laignelet ?

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k253306m.langFR>

Première page de l'Humanité le 4 Janvier 1913 L'inspection désarmée

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2533371>

Et puis l'extraordinaire collection des Bulletins de l'inspection-du-travail-et-de-l-hygiene-industrielle-de-1893-a-1936

<http://www.sante.gouv.fr/bulletins-de-l-inspection-du-travail-et-de-l-hygiene-industrielle-de-1893-a-1936.html>

où l'on retrouve le fameux rapport de l'inspecteur Auribault de 1906 qui affirme après démonstration que l'amiante est mortel.

Enfin nous vous donnons à explorer une série de sites et de collections de revues diverses principalement à partir de Gallica en rapport avec l'inspection du travail

Voir aussi l'entretien avec l'ancien DR d'île de France rentré dans les services en 1965 qui nous raconte l'inspection à cette époque (Film TRIBOT)

Et le web docu de Jean Pierre Bloch qui interviewe des militants sudistes pour ce qui est de l'inspection du travail aujourd'hui, les pratiques professionnelles, les difficultés rencontrés....

La mémoire s'entretient mais surtout se transmet .

Elle peut disparaître aussi; donc elle se construit, elle se cultive. Les individus doivent transmettre aussi, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont su.

La culture majoritaire de l'inspection doit perdurer et se transmettre : ces valeurs se sont forgées sur plusieurs décennies et peuvent se définir ainsi :

- Une inspection guidée par la demande venant du terrain, salariés et IRP, en dehors de toute pression politique.
- Une inspection généraliste qui embrasse tout le code dans ses missions
- Un agent de contrôle autonome dans ses investigations

Une inspection visible qui voudrait afficher les courriers de rappel à la loi dans l'entreprise et communiquer ses constats aux salariés concernés par les constats, et aux IRP.

Un contrôle de qualité et non pas de quantité

Avec des valeurs fortes :

Le respect des salariés et la dignité au travail.

Adapter le travail à l'homme et non pas le contraire.

L'égalité de traitement.

La non discrimination.

Contre le racisme (on vient d'apprendre qu'un inspecteur plastronnait avec le Pen dans un journal local).

Contre toutes les précarités.

Contre l'individualisation.

Favoriser la représentation syndicale.

Réduire, limiter le lien de subordination.

Donner des libertés aux salariés dans l'entreprise, lieu clos, silencieux, interdit.

Pour des droits collectifs nouveaux dans l'entreprise

Pour réduire les NTIC qui surveillent les salariés

Contre la chasse à l'étranger.

Pour faire avancer le droit du travail, les conditions de travail, il faut des contraintes, des sanctions pénales plus fortes.

Cela passe par l'indépendance de chaque agent de contrôle, vis à vis des patrons, des Ministres, des procureurs, préfets, politiques, élus, police, DGT, RJD et DR ... contre les pressions diverses indues

La mémoire syndicale permet de rappeler que la vie de l'Inspection du Travail n'est pas un long fleuve tranquille. Sans dresser un tableau sordide des situations extrêmes, certains de nos collègues agents de contrôle ont été victimes de patrons irascibles et dangereux, de menace de pendaison d'une collègue en 1982 devant les gendarmes qui n'ont pas bougé jusqu'à l'assassinat impensable de deux d'entre nous en 2004, et en évoquant les suicides liés au travail tel que celui de Romain Lecoustre...

Qu'on le veuille ou non, l'inspection du travail, service public régalién, est liée étroitement à l'histoire du mouvement ouvrier et au syndicalisme, malgré tous les discours libéraux.

« Pas d'inspection du travail ? Pas de loi ! » disait Edouard Vaillant, à l'assemblée nationale dans les années 1890, vieux communard de 1871. (pas de flic sur la route ? pas de code de la route)

Notre obligation de syndicat, de praticien du droit du travail, d'agents de contrôle en conflit continu avec les employeurs pour faire appliquer la loi, d'observateur privilégié de la vie dans l'entreprise, est de faire connaître l'histoire du mouvement ouvrier à travers les conflits, l'évolution du droit, pourquoi telle réglementation à tel moment a été mise en place, faire réfléchir aussi bien évidemment.

C'est aussi transmettre le savoir, être critique, savoir donner du recul, relativiser les choses, casser les mythes (il n'y a pas d'âge d'or de l'IT par exemple),
Sud travail avec d'autres, a une obligation de transmettre la mémoire des services.

Le syndicalisme, Sud Travail par ses militants, portent la mémoire des services depuis de nombreuses années ; nous avons des informations qui viennent de tous les services et de toute la France qui alimentent cette mémoire.

Les fonctionnaires, les syndicats restent. Ils sont la mémoire des services. Les ministres, la haute hiérarchie passent.

Cette mémoire est précieuse, elle assure une continuité et nous permet de ne pas nous laisser bernier par la première soi-disant « modernisation » venue.

Comprendre le passé pour comprendre le présent et avancer prudemment pour maîtriser l'avenir ; avec l'idée que les jeunes dans les services aujourd'hui sont l'avenir de l'inspection du travail et du syndicalisme au Ministère.

Au fil du temps, un savoir-faire s'est construit dans les services de l'inspection du travail. Ce savoir-faire professionnel s'est appuyé sur la transmission des pratiques des services et sur une mémoire professionnelle.

- Transmettre la mémoire des services, l'expérience, les erreurs, les règles de métier pour les discuter et les faire partager.
- Avoir des échanges réguliers sur les pratiques professionnelles, les impasses, la non solution des problèmes, ses difficultés personnelles de travail...
- favoriser systématiquement le débat collectif entre agents qui le veulent par des réunions professionnelles hors hiérarchie pour ne pas être jugé.

Quelques repères pour ces archives vivantes

C'est lors du centenaire de l'inspection en 1992-1993 que celle-ci a commencé à se réapproprier son histoire grâce à une série d'historiens et de témoins.

Cet ensemble de documents montrent qu'il y a des constances historiques à l'inspection, depuis sa naissance en 1892, toujours d'actualité: manque d'effectifs, manque de moyens juridiques, conflit avec les Parquets, rapports difficiles avec les syndicats confédérés et le patronat, adaptation des pratiques professionnelles de manière continue aux pratiques patronales délinquantes. La question de l'indépendance vis à vis du patronat et de la hiérarchie, n'apparaît qu'après 1968 (la convention OIT n°81 est ratifiée par la France qu'en 1953).

Les pressions évidemment ont existé avant mais elles sont tuées et nous n'en avons pas trace.

Et les moyens de communication d'avant 68 avec un syndicat, -le Snitmo très majoritaire, dirigé par les DR, n'est pas fait pour que l'information circule. Après 68, le Snitmo et ses directeurs perdent leur influence auprès des agents. Cela fait que peu d'affaires de pressions indues, même si elles existaient, ne nous sont remontées que très peu.

Les inspectrices, les inspecteurs étaient isolés et sans véritable centralisation de leurs problèmes d'indépendance. On peut supposer que la question de l'indépendance se réglait, ou pas, au niveau local. Mais nous avons peu de traces.

Il est vrai que l'inspection du travail devient gênante après 1968 et pose à cette époque des problèmes au patronat. Les violences patronales (outrages obstacle ; menaces physiques ...) deviennent récurrentes à cette époque . La contestation vis à vis de la hiérarchie date de cette époque aussi du fait d'inspecteurs militants.

Pas de faux procès !

Il n'y a eu des contrôleurs en section qu'à partir des années 60, pas avant. Et ils n'étaient que 200 pour 370 inspecteurs. Ceux qui ont été recrutés à partir de 1938 (inspecteur adjoint puis contrôleurs à partir de 1942 étaient très principalement dans les services de la main d'œuvre).

Les contrôleurs n'ont pas participé à la mise en place du STO malgré la légende. Ce sont les inspecteurs et directeurs qui ont trempé dans l'affaire et pas tous évidemment.

Beaucoup de documents montrent comment les contrôleurs ont été sous l'autorité des inspecteurs, état de fait qui a abouti à la mobilisation en 1985 d'un mouvement continue de contestation jusqu' à aujourd'hui. Les contrôleurs, majoritairement des femmes, ont été plus agressés que les inspecteurs par les patrons. Voyez les divers dossiers des années 70 et 80.

Fouillez dans les archives, comme si vous ouvriez des caisses dans un grenier poussiéreux

Il est stupide de garder jalousement pour soi tous ces documents. Certains cachent enfouis leurs trésors. C'est inutile de cacher ses trésors et de distiller ou pas au compte gouttes des informations.

Sud Travail met ses documents à disposition. C'est un trésor. Nous ne faisons pas de commentaires volontairement. A chacun d'apprécier. Vous lirez avec

délectation peut être TINTIN et le droit du travail, ou avec étonnement « le mensonge idéologique » d'un inspecteur déçu par la classe ouvrière.

Par contre, vous pouvez commencer par le Rapport Fabre du CES de 1986, la revue Actes d'octobre 81, les difficultés de l'inspection en 1909 écrit par les bourgeois de l'époque qui veulent un code et qu'il soit respecté dans le cadre de la concurrence loyale entre les entreprises., l'extraordinaire collection des Bulletins de l'inspection-du-travail-et-de-l-hygiene-industrielle-de-1893-a-1936, mais aussi le livre de l'association Villermé de 1986 qui décrit le monde du travail de l'intérieur, l'affaire Chapron de 1975 où un patron est emprisonné pendant 3 mois suite à l'accident mortel d'un intérimaire. Il y a aussi les thèses et mémoires de Régine Dhocquois, Elisabeth Garnaud et de Guichaud (trois femmes !) qui ont fait des travaux remarquables entre 1975 et 1984.

Nous avons mis aussi les rapports de l'administration depuis des décennies. Il y en a une trentaine depuis 2000 qui sauf exceptions vont dans le sens d'une inspection qui gêne et qu'il faut affaiblir.

Nous avons un petit peu classé, principalement par dates pour que chacun comprenne l'évolution lente de l'institution et du droit du travail. Par les mots clés vous trouverez des pépites

Nous avons aussi classé par périodes historiques pour voir les évolutions et du droit et de l'inspection.

Mais pourquoi donc ?

Le Droit du travail est enjeu national perpétuel de la lutte de classes.

Toute l'histoire du mouvement ouvrier français est marquée par cette lutte de classes dans l'entreprise et à l'extérieur de l'entreprise: faire reconnaître les accidents du travail, les maladies professionnelles, limiter la durée du travail, ne pas être viré sans raison et sans explication, implanter le syndicat dans l'entreprise sont autant de batailles syndicales et d'interventions de l'inspection du travail, pour tenter de limiter le pouvoir du patron, juge et partie, charbonnier maître chez lui....

Les salariés se sont organisés dans des difficultés sans nom pour faire avancer leurs droits en luttant : comment limiter l'injustice, l'arbitraire et le pouvoir des employeurs, comment faire mieux que survivre ? de Germinal à la grande distribution aujourd'hui, le combat continue.

Pour le patronat français, rien n'est acquis.

Les grandes libertés consacrées par la révolution française sont le droit de propriété, la liberté du travail, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté d'entreprendre, la libre concurrence, l'interdiction de coalition. (interdiction de créer un syndicat, de se réunir, de revendiquer) et l'interdiction du droit de grève. Mais c'est depuis aussi la liberté d'externaliser et de délocaliser.

De tout temps, les libéraux ont pesté contre les salariés qui coûtaient trop chers, les charges trop élevées (impôts, cotisations), et entravent le syndicalisme dans les entreprises et pestent contre les grèves.

Ils sont contre l'Etat qui impose des règles. Contre l'inspection qui ne comprend pas l'entreprise. Contre les licenciements impossibles.

Les libéraux affirment : « le droit est un vice, l'absence de règles est une vertu. ».

Les employeurs concèdent des droits, non pas parce qu'ils se laissent convaincre du bien fondé des revendications. Ils n'accordent et ils ne cèdent que par la contrainte, voire même la violence.

Et pourtant, le droit du travail ne remet en cause aucun élément du système capitaliste.

L'Etat est intervenu pour tempérer la concurrence entre les entreprises quand il n'y avait aucune règle, contre le dumping social.

« Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » Lacordaire.

Les libéraux au contraire affirment : « le droit est un vice, l'absence de règles est une vertu. ».

Le droit du travail s'est construit contre le pouvoir patronal, la propriété privée des moyens de production. Là où le propriétaire était libre de tout imposer, le droit du travail a mis des règles pour réduire le pouvoir absolu de l'employeur, et créer des droits minimums et communs à tous les salariés.

Le patronat souhaite que le contrat prenne le pas sur la loi pour négocier en deçà de la loi. La négociation individuelle de gré à gré est toujours en défaveur du salarié, qui n'a pas le rapport de force pour dicter ses exigences (salaire, horaires...).

De même, le patron souhaite une négociation au niveau de l'établissement ou de l'entreprise pour réduire les droits des salariés par rapport à la loi.

Et l'inspection a apporté, apporte sa pierre à l'édifice.